

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 AVRIL 2024

/

### Délibération n° 2024D58

Le Conseil communautaire, convoqué le 16 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire, au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, **le lundi 22 avril 2024 à 19 heures**, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

#### Présents : 36

**AIZENAY** : F. ROY, S. ADELEE, M. TRAINÉAU, R. URBANEK, C. BARANGER, F. MORNET, Ch. GUILLET  
**APREMONT** : G. CHAMPION, S. BUFFETAUT  
**BELLEIGNY** : J. ROTUREAU, N. DURAND-GAUVRIT, Ph. BRIAUD, F. FLEURY  
**CHAPELLE PALLUAU (LA)** : X. PROUTEAU, V. JOLLY  
**FALLERON** : G. TENAUD, Y. HERBERT  
**GENETOUZE (LA)** : G. PLISSONNEAU, S. GUIDOUX  
**GRAND-LANDES** : M. GUILBAUD (remplace P. MORINEAU)  
**LUCS-SUR-BOULOGNE (LES)** : D. PASQUIER, Ph. GREAUD, Ch. GAS  
**MACHE** : C. NEAU  
**PALLUAU** : M. BARRETEAU, G. BUTEAU  
**POIRE-SUR-VIE (LE)** : S. ROIRAND, M. ROCHAIS, M. CHARRIER-ENNAERT, J-L. RONDEAU, Ph. SEGUIN, N. KUNG  
**SAINT-DENIS LA CHEVASSE** : M. HERMOUET, C. FRAPPIER  
**SAINT-ETIENNE DU BOIS** : G. AIRIAU, B. CAILLAUD

#### Absents excusés : 9 dont 4 pouvoirs

**AIZENAY** : Ph. CLAUTOUR pouvoir à R. URBANEK, I. GUERINEAU pouvoir à C. BARANGER  
**BEAUFU** : J-Ph. BODIN, D. HERMOUET  
**BELLEIGNY** : S. PLISSONNEAU  
**MACHE** : F. RAGER pouvoir à C. NEAU  
**POIRE-SUR-VIE (LE)** : C. GUINAUDEAU pouvoir à M. ROCHAIS, C. RENARD  
**SAINT-PAUL MONT PENIT** : Ph. CROCHET

#### Absents : 4

**BELLEIGNY** : M-D. VILMUS  
**POIRE-SUR-VIE (LE)** : F. GUILLET  
**LUCS-SUR-BOULOGNE (LES)** : C. ROUX  
**SAINT-DENIS LA CHEVASSE** : Ch. DURAND

### **Objet : Approbation de la convention « Conseiller numérique ».**

Afin de favoriser l'inclusion numérique, l'État a lancé en 2020 le dispositif « Conseiller numérique » dont le pilotage et l'animation ont été confiés à l'Agence nationale de la cohésion des territoires. 4000 conseillers numériques recrutés par des communes, intercommunalités, associations sont déployés sur le territoire national pour accompagner les Français vers plus d'autonomie dans leurs usages quotidiens du numérique via de l'accompagnement individuel et des ateliers collectifs.

Solidavie, centre social du Poiré, s'est engagé sur ce dispositif entre janvier 2022 et juillet 2023 en œuvrant sur plusieurs communes. Au vu des besoins repérés sur le territoire intercommunal, Vie et Boulogne a recruté une conseillère numérique qui a pris ses fonctions en janvier 2024 et est rattachée à France services.

L'État prend en charge la formation de l'agent et verse une subvention forfaitaire de 50 000 € pour la durée de la convention.

**Par adoption des motifs exposés par la Vice-Présidente et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- D'approuver la convention ci-jointe entre la Caisse des Dépôts et des Consignations et la Communauté de communes, définissant les engagements de chacun.
- D'autoriser le Président à signer la convention et tout autre document se rapportant à ce dossier.
- De déléguer au Président le pouvoir de modifier par avenant ou abroger la convention et ses annexes pour les adapter si besoin à l'évolution du service.

Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le

ID : 085-200072882-20240422-2024D58-DE



- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

.....

Pour copie conforme au registre

Le vingt-trois avril deux-mille-vingt-quatre,

Le Président,

**Guy PLISSONNEAU**

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 26/04/2024.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

